



—

ESCRIME HANDISPORT

—

**Handi
Sport** 
FÉDÉRATION FRANÇAISE

BD S.
Bureau
des Sports



SOM- MAI- RE-



Fédération Française Handisport
42 rue Louis Lumière • 75020 paris
Tél. 01 40 31 45 00
contact@handisport.org

-  **ffhandisport**
-  **@handisportofficiel**
-  **@FFHandisport**

Réalisation : Commission sportive Escrime
handisport & Service communication.
© FF HANDISPORT 2020

LA PRATIQUE SPORTIVE

Escrime Handisport	04
Contactez la commission sportive	11

FÉDÉRATION

Organigramme fédéral	14
Statistiques et chiffres clés	15
Nos 25 disciplines sportives	16
Comment se faire classer ?	18

CLUBS & COMITÉS

Clubs, 10 bonnes raisons de vous affilier	22
Licences & affiliations : mode d'emploi	23
La licence sportive	25
Vos applis handisport : extranet.handisport.org	26



Escrime Handisport

PARALYMPIQUE

Ce sport d'opposition individuel ou par équipe est accessible à presque toutes les formes de handicap physique ainsi qu'aux déficients visuels. Il se pratique debout pour les déficients visuels à l'épée uniquement. La pratique en fauteuil s'adresse à la plupart des personnes atteintes d'une déficience physique au niveau des membres inférieurs et se décline aux 3 armes (touches non autorisées aux membres inférieurs) ; elle permet la mixité avec les personnes valides ou atteintes d'une pathologie temporaire des membres inférieurs.

Capacités développées

Coordination motrice et équilibre du tronc • Adresse et habileté manuelle • Fonction cardiovasculaire • Fonction respiratoire

Pratique

HANDICAPS MOTEUR & VISUELS

L'escrime est une discipline mixte qui, en compétition ou en loisir, se pratique en fauteuil roulant au fleuret, à l'épée et au sabre et à l'épée pour les déficients visuels.

En plus de ses qualités ludiques, l'escrime favorise la connaissance de son corps, permet un meilleur équilibre du tronc mais aussi la vivacité de décision et de réaction liée au sens de l'observation, à l'esprit d'analyse et de sureté de jugement tout en travaillant la précision du geste, la coordination des membres et du corps.

HANDICAP PHYSIQUE

Le sportif est assis dans un fauteuil spécifique placé sur un appareil de fixation handifix. Les mouvements latéraux du tronc, permettent à l'escrimeur de se déplacer avec pour objectif de toucher avec son arme l'une des parties autorisées du corps de son adversaire, sans être touché.

La pratique en fauteuil ne diminue en rien la rapidité du jeu, la qualité des échanges et l'engagement physique. Les échanges extrêmement rapides et l'engagement physique s'intensifient dès lors que le tireur progresse.

La position assise n'est pas une limite à la diversité technique.

HANDICAP VISUEL

En France, la pratique de l'escrime handisport à l'épée a été élargie aux escrimeurs déficients visuels. Pour respecter l'équité sportive, les escrimeurs portent un bandeau leur occultant la vision.



L'Escrime handisport, pour qui ?

Pour toutes les personnes atteintes d'un handicap de membres inférieurs ou d'une maladie dégénérative cognitive ou sensorielle (SEP, AVC hémiplegie ...) ainsi que pour toutes les personnes atteintes de déficience visuelle.



FAUTEUIL D'ESCRIME SPECIFIQUE

Châssis en aluminium 7020, poids maximal de l'utilisateur : 110 kg.

Disponible dans les tailles suivantes (largeur d'assise X profondeur d'assise) :

> Version standard : 40 x 43 / 44 x 43 cm

> Version Junior : 34 x 37 cm (avec supplément = + 150€)

Hauteur d'assise avant et arrière à 53 cm, carrossage 0°, roues arrière 24", assise rigide, coussin de 10 cm conforme à la réglementation internationale.

<https://www.tween-europe.com/ryder-elite-club-touch.html>

Cette pratique permet une meilleure perception de l'espace dans un cadre identifié et perçu facilitant l'appréhension de l'espace dans la vie quotidienne.

Matériel & sécurité

LA CHAISE D'ESCRIME

La chaise d'escrime a été développée par notre partenaire Tweens pour la découverte de l'escrime handisport.

Le tarif est de 900 euros via la commission : les frais de port sont à la charge de l'acheteur.

Châssis en aluminium 7020, poids maximal de l'utilisateur : 110 kg.

Disponible dans les tailles suivantes (largeur d'assise X profondeur d'assise) :



> Version standard : 40 x 43 / 44 x 43 cm

Hauteur d'assise avant et arrière à 53 cm, carrossage 0°, assise rigide, coussin de 10 cm conforme à la réglementation internationale.

<https://www.escrime-handisport.org/copie-de-handifix>



MATÉRIEL DE FIXATION HANDIFIX

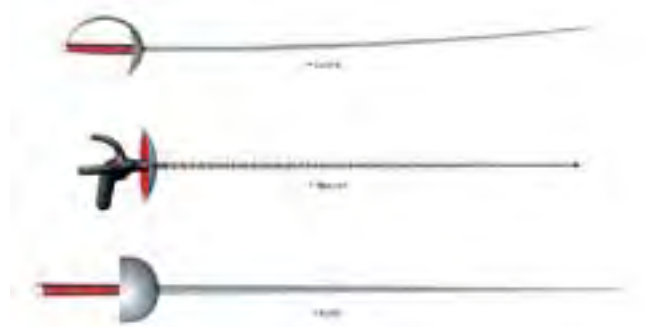
- > 2 plates-formes de réception des fauteuils roulants en carbone/kevlar (passage maximum d'un fauteuil : 78 cm).
- > Positionnement rapide pour tireur droitier ou gaucher.
- > Plates-formes reliées par un système de crémaillère : réglage rapide.
- > Bras de maintien des grandes roues des fauteuils : Ø 600 et 650.
- > Sangle à cliquet pour maintien de l'avant du fauteuil.

<https://www.escrime-handisport.org/handifix>



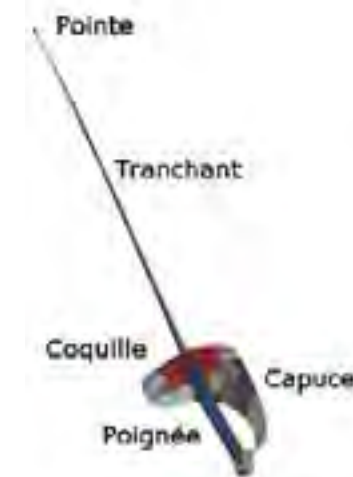
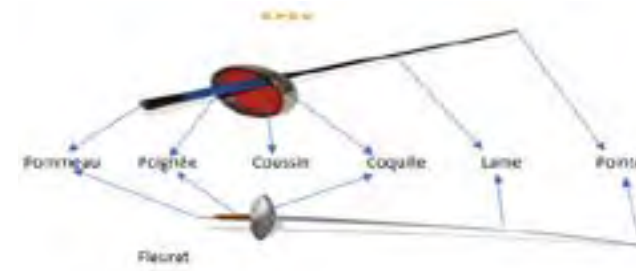
LES ARMES : Fleuret, Sabre, Epée

Toute arme est composée des parties suivantes :



- > Une lame d'acier flexible, terminée à son extrémité avant par un bouton et à son extrémité arrière par la soie (celle-ci incluse dans la poignée lorsque l'arme est montée).

- > Une poignée, dans laquelle la soie est fixée par un écrou de serrage ou de toute autre façon, et qui permet à la main du tireur de tenir l'arme. Elle peut être constituée d'une ou de plusieurs pièces ; dans ce dernier cas, elle se décompose en fusée (que la main tient normalement) et pommeau (partie arrière de la poignée serrant la fusée sur la soie).
- > Une coquille métallique pour fixer la partie convexe vers l'avant - entre la lame et la poignée, et qui sert à protéger la main tenant l'arme.



Au fleuret et à l'épée, la coquille doit obligatoirement contenir un rembourrage ou coussin (suffisamment large pour protéger les fils électriques des doigts du tireur et être disposé de façon à ne pas augmenter la protection que la coquille donne à la main) pour amortir les chocs ; elle contiendra, en outre, une prise de courant pour y adapter le fil de corps.



LES SANGLES

En complément, des sangles peuvent être ajoutées afin d'optimiser les mouvements du tireur sur le fauteuil (membres inférieurs) et/ou améliorer la préhension de l'arme (pour les tétraplégiques)



DÉFICIENTS VISUELS

Piste et matériel d'escrime identique à la pratique valide. Un arbitre est nécessaire pour repérer les tireurs dans l'espace et assurer leur sécurité. La validité de la touche est conditionnée à un contact de fer préalable.

NB : Cette pratique permet l'autonomie totale du pratiquant (absence de guide spécifique)



TENUE D'ESCRIME (fournie souvent par les clubs en location ou prêt)

AUX 3 ARMES

- > Veste - Pantalon - Gant - Masque - Sous Cuirasse - Fil de corps électrique
- > Cuirasse électrique (Sabre et Fleuret)
- > Fil de Masque (Sabre et Fleuret)
- > Jupe isolante (épée)
- > Masque occultant (Déficients Visuels)



L'Escrime handisport en chiffres

UN PEU PLUS DE 400 LICENCIÉS

- > 136 compétiteurs
- > 163 loisirs
- > 19 établissements
- > 112 cadres dirigeants
- > 13 cadres fédéraux

65 STRUCTURES (+CLUBS) AFFILIÉES PROPOSENT AUJOURD'HUI L'ESCRIME HANDISPORT



Classification

Pour participer aux compétitions handisport, il est nécessaire de se faire attribuer une classe de handicap. C'est le rôle des classificateurs composés en binôme (un médical et un technicien). La classification est établie sur les capacités fonctionnelles du joueur : ce que je peux faire ou ne peut pas faire physiquement dans la pratique de l'activité. Il y a donc des critères minimums d'éligibilité ou un handicap minimum à déclarer.

Les grandes épreuves officielles en fauteuil roulant répartissent les tireurs en 3 catégories :

Classes de A à C (A et B sont les catégories de Handicap Paralympique)

- > **A** : avec équilibre du tronc
- > **B** : sans équilibre du tronc
- > **C** : tétraplégique : Si pour cette dernière catégorie l'engagement physique est plus limité, les tireurs démontrent de très grandes qualités techniques.



Règles du jeu

Le principe de l'escrime est de toucher son adversaire sur une surface définie sans se faire toucher.

Il existe une règle du jeu appelée convention au fleuret et au sabre où un seul point peut être donné à l'un ou l'autre des tireurs.

- > A l'épée, si les 2 tireurs se touchent en même temps ils ont un point chacun. De plus, tout le haut du corps est valable (de la ceinture à la tête y compris la main).
- > Au fleuret, pour porter une touche valable, le tireur doit toucher le tronc uniquement.
- > Au sabre, c'est tout le haut du corps qui peut être touché (de la ceinture à la tête sauf les mains).
- > L'escrime en fauteuil respecte les règles de la Fédération Internationale d'Escrime (FIE).

Seules les adaptations liées à l'utilisation du fauteuil roulant, déterminées par le Comité Technique International de l'Escrime en fauteuil Roulant (International Wheelchair Fencing Committee) complètent ce règlement.

Licence FF Handisport

Le sportif doit être titulaire d'une licence Handisport, c'est à dire être rattaché à une structure affiliée à la Fédération Française Handisport (club ou section).

- > **Licence (cadre, loisir, compétition -20 ans) : 29 €**

NB : les licences loisir et cadre ne donnent pas accès aux compétitions nationales

- > **Licence compétition adultes (+ 20 ans) : 66 €**

Affiliation pour un club

Tout club peut prendre une affiliation (vérifier dans les statuts de l'association que la mention tout public apparaît) avec pour critère obligatoire le fait d'avoir au minimum six licenciés dont deux personnes en situation de handicap visuel, quel que soit son mode de pratique.

- > **Affiliation : 95 € par an**

Pour plus d'information :

http://www.handisport.org/documents/federation/Notice_Affiliations-Licences_FFH_2019-2020.pdf

Compétitions

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le championnat de France s'organise pour chaque arme : épée, fleuret et sabre

> Deux divisions :

- **Nationale 1 (N1)** : la sélection en N1 s'obtient en participant aux circuits nationaux
- **Nationale 2 (N2)** : la sélection en N2 s'obtient également en participant aux circuits nationaux mais aussi par l'intermédiaire des championnats régionaux handisport proposés par les Comités Régionaux.

COUPE DE FRANCE

Par équipe dans chaque arme : épée, fleuret et sabre.

CIRCUITS NATIONAUX

Des circuits jeunes (U17) sont proposés et donnent accès au critérium national jeune en fin de saison.

<https://www.escrime-handisport.org/circuits-nationaux>

NB : pour les déficients visuels, des circuits nationaux et un critérium national ponctuent la saison sportive.

CIRCUITS RÉGIONAUX/CHALLENGES

<https://www.escrime-handisport.org/circuits-rgrionaux>



Développement

Aujourd'hui les axes de développement sont :

- > La détection via les JAP (Jeunes à Potentiel) régionaux en proposant l'escrime handisport lors de ces journées de découverte
- > Le développement des compétitions jeunes sur le territoire régional en appui des comités régionaux
- > Un critérium national jeune
- > Le développement de référents escrime dans les régions dans les Comités Régionaux handisport
- > La formation des volontaires et bénévoles souhaitant proposer l'activité escrime en centre et en école de sports
- > Un développement des championnats régionaux



Formation

La commission escrime organise des formations permettant d'obtenir des diplômes fédéraux. Les stages de formation sont encadrés par des maîtres d'armes diplômés de la Fédération Française d'Escrime.

Plus d'information : <https://www.escrime-handisport.org/formation>

ANIMATEUR ESCRIME HANDISPORT

- > Formation de 21h + 3h en situation d'encadrement handisport
- > Encadrer et développer l'activité (travail collectif de base, animer un cycle de séances)
- > Pour accéder à cette formation, la FFH a mis en place des pré-requis : être licencié FFH, être âgé de 18 ans minimum et être titulaire de l'Abécédaire

Inscriptions : escrime@handisport.org ou formation@handisport.org

MONITEUR FÉDÉRAL D'ESCRIME HANDISPORT

- > Formation de 35h + 7h en situation d'encadrement handisport

- > Développer l'activité et prendre en charge des entraînements collectifs et individuels
- > Pour accéder à cette formation, la FFH a mis en place des pré-requis : être licencié FFH, être âgé de 18 ans révolus et être titulaire du « Module Escrime » de l'Animateur Fédéral Handisport Multisport ou du diplôme FFE « Educateur »

Inscriptions : escrime@handisport.org ou formation@handisport.org

CERTIFICAT DE QUALIFICATION HANDISPORT FÉDÉRAL ESCRIME

- > Formation de 35h + 7h en situation d'encadrement handisport
- > Entraîner un sportif (réserver aux titulaires d'une carte pro d'éducateur sportif)
- > Pour accéder à cette formation, la FFH a mis en place des pré-requis : être licencié FFH, être âgé(e) de 18 ans révolus, être titulaire d'un diplôme reconnu par la Fédération Française d'Escrime inscrit au RNCP Abécédaire et validation de l'inscription par la commission et le CNFH sur dossier.

Inscriptions : escrime@handisport.org ou formation@handisport.org

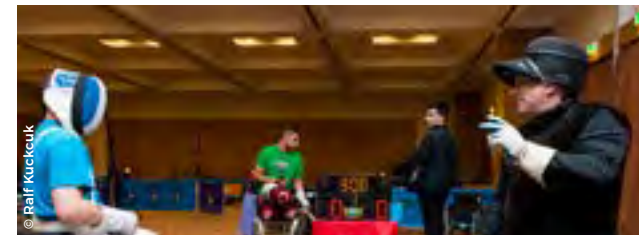
Haut niveau

L'escrime en fauteuil est une discipline paralympique, à ce titre la discipline se pratique au niveau international avec des épreuves de Coupes du Monde, Championnats de Zone et Championnats du Monde afin d'obtenir un classement mondial qui permet la sélection aux Jeux Paralympiques.



Le Comité Paralympique International (IPC) est l'équivalent, sur le plan institutionnel, du Comité International Olympique.

Au niveau national, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) est l'équivalent, sur le plan institutionnel, du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).



CONTACTEZ-NOUS

Fédération Française Handisport

42 rue Louis Lumière • 75020 Paris

Tél. 01 40 31 45 00

www.handisport.org

COMMISSION SPORTIVE

Directeur Sportif

Alain Febvre / Tél. 06 83 56 07 89

a.febvre@handisport.org



RÉFÉRENTS RÉGIONAUX

Provence-Alpes Côte d'Azur

Marc Fernandez / Tél. 06 51 50 64 00

marcfernandez51@hotmail.com

Occitanie

David Maillard / Tél. 06 77 60 17 90

david@maillard.org

Ouest de la France

Serge Lahrer / Tél. 06 07 29 53 13

serge.lahrer@gmail.com

Ile de France

Eddy Patterson Bettancourt / Tél. 06 66 92 92 56

eddy@cefc.fr

Haut de France

Dominique Peth / Tél. 06 11 45 71 06

dominique.peth@orange.fr

Grand Est

Stéphanie Malarme / Tél. 06 37 80 76 78

stephanie.droit@wanadoo.fr

Auvergne-Rhône-Alpes

Guillaume Dubreuil / Tél. 06 63 07 69 75

guiomdubreuil@aol.com

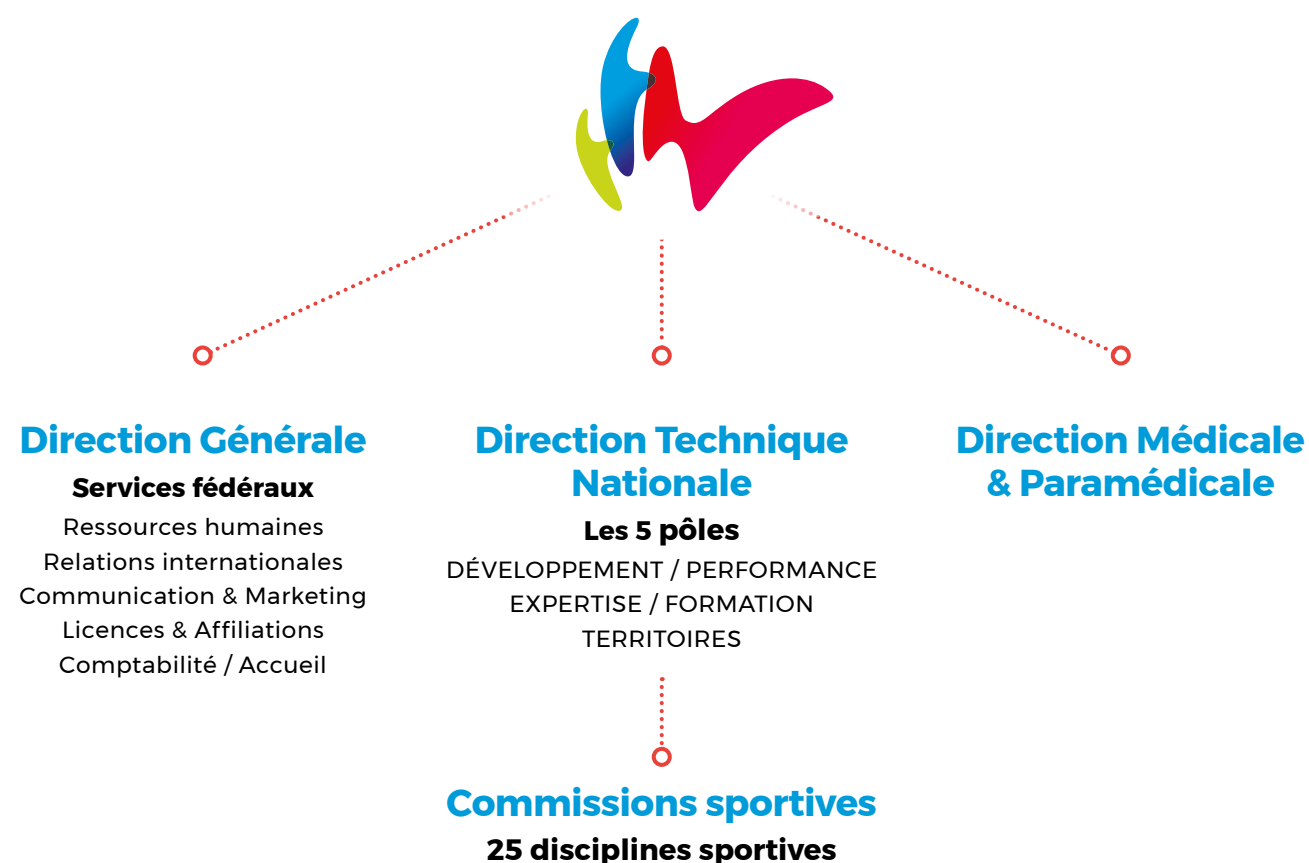


FÉ-
DÉ-
RA-
TI-
ON

Organigramme fédéral

AU NIVEAU NATIONAL

PRÉSIDENTE • BUREAU EXÉCUTIF • BUREAU DIRECTEUR • COMITÉ DIRECTEUR



AU NIVEAU RÉGIONAL

16 comités régionaux handisport

Équipes Technique Régionales (ETR) : Référénts formation, jeunes et P.A.S, clubs, sports de nature

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

88 comités départementaux handisport

AU NIVEAU LOCAL

1 350 clubs

Statistiques et chiffres clés saison 2017-2018

Tour d'horizon des effectifs dans les principaux domaines d'activité.

Pratiquants : 32 356 licences

26 152 licences annuelles,
dont 32 % de femmes

- > 5 860 licences Compétition
- > 7 605 licences Cadre
- > 3 944 licences Établissement
- > 8 743 licences Loisir
- > 6 204 Pass'sports

Sport de haut niveau

- > 4^e place de la France aux Jeux Paralympiques d'hiver de PyeongChang
- > 52 podiums sur des épreuves mondiales dont 20 titres
- > 28 médailles européennes dont 4 titres
- > 309 sportifs inscrits sur listes ministérielles haut niveau, espoirs et collectifs nationaux.
- > Plus de 100 jeunes intégrés dans le dispositif Jeunes à Potentiel (JAP)

Pratique Jeunes

- > 679 actions territoriales, dédiées ou accueillant des jeunes de moins de 21 ans, ont été menées en direction de 7 705 jeunes (chiffre issu des données transmises dans le cadre du dispositif des étoiles régionales 2016).
- > 4 883 licenciés de moins de 21 ans dont :
 - > Licences loisirs : 34 %
 - > Licences établissements : 40 %
 - > Licences compétition : 22 %
 - > Licences cadres : 4 %
- > 162 participants au Grand Prix Handisport à Poitiers
- > 734 clubs ou sections accueillent un ou plusieurs jeunes de moins de 21 ans, soit 55 % des structures affiliées à la FFH.

Structures : 16 comités régionaux & 88 départementaux

1 350 clubs dont 138 nouveaux

539 associations

806 sections de clubs valides représentant 60 %
des structures affiliées

5 structures agréées

Label Club

- > 146 clubs labellisés dont 27 nouveaux cette saison, soit 59 clubs labellisés et 87 sections au total
- > 109 clubs 1 étoile / 26 clubs 2 étoiles / 11 clubs 3 étoiles
- > Top 3 des régions : Ile-de-France, 30 clubs / Nouvelle-Aquitaine, 18 clubs / Occitanie, 18 clubs

Sports de nature

- > 7 957 pratiquants réguliers
- > Le cyclisme, le ski, la randonnée et la voile sont les disciplines les plus pratiquées
- > 421 structures proposent une activité régulière dont 17 % en cyclisme

Formation

- > 105 sessions de formation agréées par le CNFH ont eu lieu pour un total de 1 297 stagiaires
- > 40 référents formation dans les comités et commissions sportives

Vie fédérale

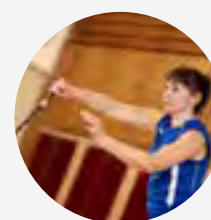
- > Plus de 500 participants aux Journées Nationales Handisport

NOS 25 DISCIPLINES SPORTIVES

CETTE RUBRIQUE PRÉSENTE LES 25 DISCIPLINES ORGANISÉES SOUS L'ÉGIDE D'UNE COMMISSION SPORTIVE, OU PAR UN DES SERVICES, DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT.

AUTRES SPORTS

LES CLUBS AFFILIÉS À LA FFH AINSI QUE LES COMITÉS RÉGIONAUX OU DÉPARTEMENTAUX HANDISPORT PEUVENT PROPOSER UNE MULTITUDE D'AUTRES SPORTS À LEURS ADHÉRENTS DE FAÇON RÉGULIÈRE OU PONCTUELLE.



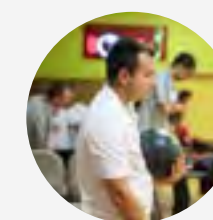
BADMINTON
SOURDS



BASKET
FAUTEUIL



BOCCIA



BOWLING
SOURDS



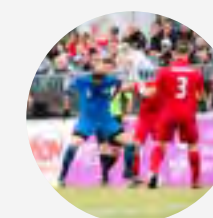
CYCLISME



ESCRIME



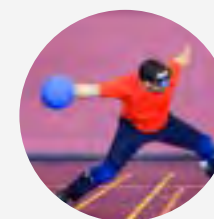
FOOTBALL
MAL-MARCHANTS



FOOT À 5 DV /
CÉCIFOOT



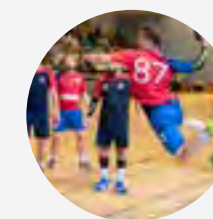
FOOT FAUTEUIL
ÉLECTRIQUE



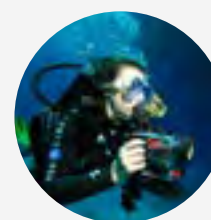
GOALBALL



DÉVELOPPÉ COUCHÉ &
MUSCULATION



HANDBALL
SOURDS



PLONGÉE
SUBAQUATIQUE



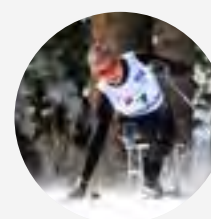
RANDONNÉE



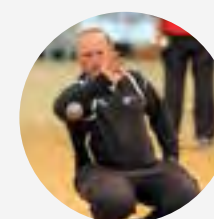
RUGBY
FAUTEUIL



SARBACANE



SKI NORDIQUE



SPORTS BOULES
PÉTANQUE



TENNIS DE TABLE



TIR À L'ARC



Comment se faire classifier ?

Qu'est-ce que la classification ?

Elle peut être définie comme une procédure incontournable dans le milieu compétitif qui consiste à évaluer le potentiel physique, visuel ou auditif de chaque compétiteur, d'en étudier l'impact sur le geste technique afin de l'intégrer dans une catégorie appelée "classe".

- > Les classes servent à rétablir l'équité dans la compétition sportive : réduire ou annihiler les désavantages liés au handicap afin de donner à chacun les mêmes chances de victoire basées uniquement sur le niveau sportif.
- > Chaque sport a son système de classification en fonction du handicap du sportif et de ses capacités fonctionnelles.
- > La classification se décline en **trois niveaux** : local ou régional (dans certains sports), national, international.

Qui sont les classificateurs ?

> Le classificateur Médical :

- Médecin spécialiste en rééducation, de la vision ou de l'audition
- Kinésithérapeute, Ergothérapeute... ou autre technicien de santé connaissant le handicap et compétent pour pratiquer des bilans médicaux chiffrés ou fonctionnels

- > **Le classificateur Technique** : spécialiste de l'activité il a une connaissance médicale minimale et son rôle est d'analyser le geste technique en vue de déterminer l'impact de la déficience sur l'efficacité motrice en situation.

À SAVOIR La classification médicale est la base du système car elle détermine la nature de la pathologie, vérifie si elle s'intègre dans les pré-requis de l'activité (admissibilité) et est garante de l'éligibilité du sportif. Certaines classifications sont uniquement fonctionnelles.

Comment se faire classifier au niveau de son club (ou comité) ?

Pour participer à mes premières compétitions au niveau régional, il faut que l'on puisse m'attribuer une première classification provisoire.

- > Mon entraîneur, le kiné, le médecin ou les techniciens de mon club ou de mes comités peuvent s'appuyer sur les documents fournis par la commission sportive : procédure, guide et fiches de classification. Voir sur www.handisport.org
- > Je peux également contacter les classificateurs nationaux des commissions sportives (ou la commission sportive) pour affiner la classification et confirmer mon "éligibilité" (notion de handicap minimum pour participer aux compétitions handisport).

- > Les classificateurs nationaux sont susceptibles, dans certains sports, de demander des pièces complémentaires (dossiers médicaux) pour aider à attribuer la première classification.

Comment se faire classifier au niveau national ?

- > **1^{re} étape / Constitution d'un dossier de classification nationale.** Ce dossier comprend un document d'acceptation (consentement à être classifié), une partie administrative, une partie sportive éventuelle, une partie médicale et des documents complémentaires.

À SAVOIR Les instances régionales peuvent contribuer à l'élaboration du dossier de classification qui sera transmis aux instances nationales.

> 2^{ème} étape / Organisation d'un rendez-vous avec le(s) classificateur(s) national(-aux)

- S'il y a lieu, je suis en tenue sportive.
- J'ai ramené le double du dossier ainsi que les documents complémentaires.
- Je remplis les documents qui me sont demandés.
- L'examen médical : le classificateur médical me fait un ou plusieurs bilans adaptés à ma pathologie
- Les tests techniques ou fonctionnels : le classificateur technique peut me faire passer des tests en situation fonctionnelle ou de jeu...

À l'issue de la première étape, le pratiquant est reçu en entretien par les évaluateurs qui lui donnent sa classe provisoire.

À SAVOIR Le sportif mineur doit être accompagné pendant la classification par son entraîneur ou une autre personne majeure. Les renseignements médicaux restent confidentiels.

> 3^{ème} étape / Durant les épreuves ou les phases de jeu.

Les classificateurs observent le sportif pour confirmer la classification attribuée ou la modifier si besoin. Après ces deux phases, la classification nationale devient officielle.

Comment se faire classifier au niveau international ?

La démarche est initiée par la commission sportive auprès des instances internationales.

- > **Pour la plupart des disciplines, la classification est juxtaposée** à une compétition Open.
- > Le nombre de ces opportunités est limité.
- > La licence internationale (Dossier à constituer auprès du CPSF via la Commission Sportive).
- > Téléchargement du dossier sur le site internet de l'instance internationale (IPC ou fédération internationale concernée via le CPSF)

À SAVOIR La classification internationale est la dernière recevable

Comment fonctionne la classification pour les sportifs déficients sensoriels ?

- > **Pour les sportifs sourds** : il faut fournir un audiogramme, établi par un médecin O.R.L indiquant une perte auditive d'au moins 55 dB de moyenne sur les 3 fréquences 500, 1000 et 2000 Hertz.
- > **Pour les sportifs déficients visuels** : il faut fournir un dossier renseigné par un médecin ophtalmologiste indiquant l'acuité visuelle et le champ de vision du sportif.

La classification spécifique aux événements jeunes (10 à 21 ans)

Cette classification comprend 2 grandes catégories de pratique : « Debout » et « Fauteuil » qui sont fonction de la façon dont le jeune pratique son activité sportive et qui représente son mode de déplacement habituel.

Au sein de ces deux grandes catégories de pratique, de 4 à 7 classes de handicaps sont définies en fonction du potentiel physique ou sensoriel de chaque jeune :

- > **Debout** : D1 - D2 - D3 - D4 - D5A (non voyants) - D5B (mal voyants) - Sourds
- > **Fauteuil** : FE (Fauteuil Electrique) - F1 - F2 - F3
- > www.handisport.org/documents/jeunes/Classifications-Jeunes.pdf



VOS RESSOURCES CLASSIFICATION

Personnes ressources

Conseiller Technique Fédéral Régional ou Correspondant Régional, Médecin Régional, Directeur Sportif, Classificateur

Renseignements auprès de votre comité régional : <http://annuaire.handisport.org>

Documents ressources

Consultez les sites internet des commissions sportives Handisport, accès via : www.handisport.org/tous-les-sports

—
**CLUBS
& CO-
MITÉS**
—



Clubs, 6 bonnes raisons de vous affilier

Retrouvez tous les documents concernant les affiliations, licences et assurances sur le site fédéral, rubrique "CLUBS & COMITÉS" : www.handisport.org/affilier-son-club

1

UNE PRATIQUE SPORTIVE DIVERSIFIÉE

- > Licence multisport (une licence : plus de 50 sports)
 - > Accès aux compétitions
- > Une assurance spécialisée aux sportifs en situation de handicap

2

L'EXPERTISE HANDISPORT

- > Accès à des formations pour vos bénévoles, dirigeants, éducateurs, entraîneurs et arbitres
- > Accès à la Médiathèque : de nombreux documents vidéos, photos, un vrai outil de partage

3

DES OUTILS MIS À DISPOSITION

- > Des ressources de financement
- > Permettre à votre structure d'être affiliée au sein du mouvement handisport et bénéficier de son réseau de communication
- > Une plateforme d'avantages

4

RÉSEAU

Être accompagné dans votre projet de club par les comités départementaux et régionaux handisport : conseils, soutien administratif, logistique, financier...

5

ÉVÉNEMENTS & COMPÉTITION

Participer aux événements et compétitions handisport

6

FORMATION

Formez les cadres licenciés de votre club : bénévoles, dirigeants, éducateurs, entraîneurs, arbitres



Licences & affiliations : mode d'emploi

Notice Affiliations Licences

Ce document de référence recense toutes les informations, règles et recommandations applicables pour la saison. www.handisport.org/affilier-son-club

Au sommaire :

- > Affiliations
- > Types de licences et tarifs
- > Structures agréées
- > Certificats médicaux
- > Mutation (pour les compétiteurs)
- > Assurances, garanties, réserves et exclusions
- > Doubles licences et conventions interfédérales
- > Avantages offerts par la licence
- > FAQ outils licences



<http://licences.handisport.org>

Une seule adresse pour gérer vos licences et affiliations, accéder à vos données et statistiques et retrouver vos documents.

- > Attestations d'affiliation et d'assurances
- > Reçus comptables
- > Formulaires d'assurance
- > Formulaire de mutation
- > Certificat médical type
- > Conventions interfédérales
- > Mandat de prélèvement
- > Déclaration d'accident
- > Notice Affiliations Licences
- > Mode d'emploi réaffiliation



Repères

- > **La licence est nationale pour la pratique du loisir :** elle permet de prendre part aux activités et de pratiquer tous les sports de loisirs autorisés par l'assurance et mentionnés sur votre certificat médical, dans toutes les associations affiliées à notre fédération. Seule l'adhésion à l'association suivante pourra vous être demandée.
- > **Licence compétition :** les sportifs pratiquants plusieurs disciplines en compétition bénéficient de la gratuité de leurs 2^e et 3^e licences compétition quel que soit le club. Seule l'adhésion à la 2^e ou 3^e association pourra vous être demandée.
- > **Pass' Sport 3 ou 10 jours (consécutifs) :** titre d'adhésion et d'assurance temporaire. Déclarez votre manifestation en ligne au moins 48 h avant son démarrage.

Contactez le Service Licences

Danaé DELONGLÉE

Tél. 01 40 31 45 19 • licences@handisport.org

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

Fabien FRANCISCO (accueil & standard FFH)

Tél. 01 40 31 45 00

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

La licence sportive

La licence Handisport permet à chacun d'accéder à l'offre sportive de la Fédération Française Handisport et de s'assurer dans le cadre des activités. Le tarif de la licence se distingue de celui de l'adhésion à un club dont le montant est fixé par chaque structure.

Certificat médical

- > **À NOTER** La commission médicale de la FFH, en accord avec le Comité Directeur, a choisi de ne pas modifier le protocole de prise de licence actuel. Par conséquent, **toute demande de licence doit obligatoirement être accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an** et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des activité(s). Pour la compétition, le CM doit préciser : « *absence de contre-indication à la pratique en compétition* ».
- > **Pass' Sports** : il est vivement recommandé aux organisateurs de manifestations sportives ouvertes aux titulaires de Pass'Sports de demander la présentation d'un CM.
- > **Manifestations sportives** : les organisateurs de manifestations sportives doivent s'assurer au préalable que les participants sont en capacité de produire ou justifier d'un CM adéquat, qu'il s'agisse ou non d'une compétition, et inscrire ces dispositions au règlement de la manifestation.
- > **Pour participer à une compétition, officielle ou non (championnat, raid multisports, challenge multi activités, etc), le licencié doit présenter :**
 - soit un CM datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre indication à la pratique en compétition de la discipline concernée.
 - soit sa licence compétition délivrée pour la discipline concernée et portant attestation de la délivrance de ce certificat.



CLUBS / N'oubliez pas de mettre à jour vos informations !

Il est indispensable de mettre à jour vos coordonnées, même en cours de saison.

- > Les informations publiques accessibles via l'outil extranet **Trouver un club / Où pratiquer ?** sont directement issues, en temps réel, de l'outil de gestion des licences et affiliations.
- > Pour mettre à jour vos informations, connectez-vous sur : <https://licences.handisport.org>

À SAVOIR Les associations d'établissements qui accueillent exclusivement leurs résidents lors des créneaux de pratique sportive doivent le mentionner sur l'outil de gestion des licences et affiliation à la rubrique "publics accueillis".



LICENCIÉS / Accédez à votre espace

- > **NOUVEAUTÉ** **Licence dématérialisée** : imprimez désormais votre licence directement depuis votre espace licencié.
- > Vous pouvez modifier en ligne vos coordonnées postales et téléphoniques, renseigner votre e-mail pour recevoir Handisport Le Mag', télécharger votre photo numérique et imprimer si besoin une attestation de licence.
- > Pour accéder à votre espace "Licencié Handisport", vos codes de connexion vous ont été envoyés par e-mail lors de la saisie de votre licence **2018/2019**.

	Pass'sport 3 jours	Pass'sport 10 jours	Licence Loisir	Licence Établissement ³	Licence Compétition	Licence Cadre (+ de 18 ans)
TARIFS	1 €	5 €	28,50 €	de 17 à 8 € tarif dégressif ⁴	28,50 € pour les - 20 ans 65 € pour les + 20 ans Gratuité 2 ^e , 3 ^e licence compétition	28,50 €
DURÉE / VALIDITÉ	3 jours consécutifs	10 jours consécutifs	31 août 2019	31 août 2019	31 août 2019	31 août 2019
JEUNES Développement						
JEUNES Animation découverte						
JEUNES Pré-compétition						
JEUNES Performance						
LOISIRS tous sports ¹ tous niveaux						
COMPÉTITIONS TOUS SPORTS ¹ sans délivrance de titre ²						
COMPÉTITIONS DANS UN SPORT ¹ avec délivrance de titre ²						
FORMATIONS						

1. La licence ne couvre que les sports autorisés par l'assurance et mentionnés sur le certificat médical (*datant de moins d'un an*) attestant de l'absence de contre indication à la pratique de la ou des disciplines choisies.

2. La délivrance de titres concerne les championnats départementaux, régionaux et nationaux (*au sens de l'article R131-13 du Code du Sport*).

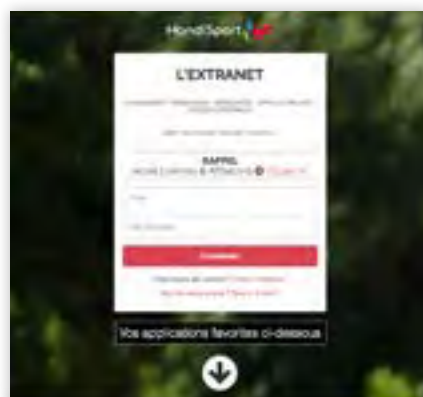
3. La licence Établissement est réservée aux sportifs des structures spécialisées.

4. Tarif dégressif en fonction du nombre de licences prises pour l'année en cours.



Vos applis handisport extranet.handisport.org

La FFH poursuit le déploiement d'outils permettant un accès facilité aux informations sur les activités de la fédération, de ses comités et clubs : gestion des formations, des calendriers, des licences et labels, des compétitions et sportifs de haut niveau, etc. Ces applications, selon leur usage, sont progressivement mises à disposition du grand public, des clubs et licenciés.



La page d'accueil de toutes vos applis !

<http://extranet.handisport.org>

Tout vos outils extranet sous la main, d'un seul coup d'oeil. Gagnez du temps, ajoutez cette page à vos favoris !



Où pratiquer ? Trouver un club

<http://annuaire.handisport.org>

Accessible dès la page d'accueil du site FFH, cette appli vous permet d'accéder aux coordonnées de l'ensemble des structures handisport. "Où Pratiquer ?" est au cœur de l'information fédérale sur l'activité des clubs affiliés.

À SAVOIR / Nous vous rappelons que ces informations sont directement issues de l'outil de gestion des licences et affiliations. Clubs, n'oubliez pas de mettre à jour vos informations, même en cours de saison !



Les événements handisport partout en France

<http://calendrier.handisport.org>

Vous organisez un événement ou une compétition ? N'oubliez pas de renseigner dès maintenant le calendrier officiel FFH, c'est une étape incontournable pour le faire savoir, pour nous permettre de le relayer et surtout pour mobiliser des participants ! Source d'infos officielle, le calendrier en ligne est l'un des outils les plus consultés du site, notamment par les partenaires et les médias ! Pour plus de visibilité, nous vous recommandons d'ajouter des infos complètes : dossier, flyer, affiche, lien vers votre site ou page Facebook...



Licences & affiliations Label club

<http://licences.handisport.org>

Se réaffilier au mouvement handisport, prendre des licences, observer vos statistiques et progressions, candidater au label club handisport

À SAVOIR / Retrouvez sur cet outil l'ensemble des procédures liées à votre structure.



Votre messagerie handisport

<http://webmail.handisport.org>

Clubs et comités, le webmail handisport est la messagerie par laquelle passent toutes les informations essentielles et officielles de la fédération. Ne passez pas à côté d'une info importante, consultez votre messagerie.



Un espace mutualisé, réservé à tous !

<http://agora.handisport.org>

Partagez vos idées, vos ressources et bonnes pratiques sur Agora, la plateforme d'échange des acteurs du mouvement.

À SAVOIR / Les interventions des Journées Nationales Handisport sont accessibles sur Agora : powerpoint, présentation, compte rendus, photos...



Suivre une formation handisport

<http://formation.handisport.org>

Retrouvez toutes les formations fédérales agréées par le CNFH et déclarées par les comités reconnus "organisme de formation" ou par les commissions sportives : abécédaire, animateur, moniteur, CQH, arbitre...

Consultez le calendrier et inscrivez-vous à la session de votre choix.

À SAVOIR / Tout stagiaire ou intervenant dispose d'un espace personnel lui permettant d'avoir accès aux informations ou documents liés à une session de formation.



Photos

<http://photos.handisport.org>

Plus de 10 000 photos à consulter et à télécharger pour illustrer vos supports de communication.

Vidéos

<http://videos.handisport.org>

Les vidéos peuvent aussi être téléchargées et présentées hors connexion lors d'une intervention en établissement public ou d'une sensibilisation.



Le Centre Ressources mediatheque.handisport.org

Avec plus de 1 000 références (documents, vidéos, photos) liées à la thématique "Sport & Handicap" ce nouvel outil de partage des connaissances, ouvert au grand public, valorise l'expertise fédérale auprès des étudiants et chercheurs.

Une question ?

Contact : Samuel GINOT
s.ginot@handisport.org

Notes

Dotted lines for note-taking.

Notes

Dotted lines for note-taking.

Club Med



ffhandisport



handisport.org



@FFHandisport

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT
42 RUE LOUIS LUMIÈRE • 75020 PARIS
TÉL. 01 40 31 45 00
contact@handisport.org